OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur…….. domicilié à …….
……..
Téléphone :…….
E-mail : ……..

Ci-après dénommés : "l'acheteur".

Fait offre irrévocable d'acquérir au prix principal de
…… Euros (…….. Eur).

L'immeuble dont la description suit:

DESCRIPTION DU BIEN :

COMMUNE DE JALHAY – deuxième division - SART

1. Un bois, sis En Chevresse, cadastré Section B, numéro 2914A P0000, pour une contenance de trente-deux ares soixante-quatre centiares (32a 64ca).
Revenu cadastral: cinq euros (€ 5,00)
2. Un bois, sis En Chevresse, cadastré Section B, numéro 2915D P0000, pour une contenance de quarante-cinq ares (45a).
Revenu cadastral: sept euros (€ 7,00)
3. Un bois, sis En Chevresse, cadastré Section B, numéro 2915E P0000, pour une contenance de quatorze ares septante-quatre centiares (14a 74ca).
Revenu cadastral: deux euros (€ 2,00)
4. Un bois, sis En Chevresse, cadastré Section B, numéro 2916N P0000, pour une contenance de cinquante et un ares trente centiares (51a 30ca).
Revenu cadastral: huit euros (€ 8,00)

.**FRAIS D'ACHAT:**

Si son offre est acceptée, l'acquéreur s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais d'achat à la passation de l'acte authentique qui interviendra au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

DUREE :
La présente offre irrévocable est faite pour une durée de cinq (5) jours prenant cours aujourd'hui, à savoir le ……..
L'acheteur reconnaît parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente, et oblige l'acheteur irrévocablement à signer l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais à la passation de l'acte authentique soit au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

ACCEPTATION :
L'acceptation éventuelle de la présente offre pourra se faire soit par l'envoi à l'acheteur, à l'adresse ci-avant, d'une lettre recommandée à la poste expédiée dans ce délai de cinq jours, soit par l'envoi d'un mail confirmant l'accord : mail : **…….**

ACTE NOTARIE :
Informé de son droit absolu de faire choix d'un notaire sans frais supplémentaires, l'acheteur déclare faire choix du notaire …….. dans l'hypothèse où la vente se réaliserait. Pour le vendeur, il s'agira du notaire Lenelle à Harzé .

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE :
Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques.
Les parties déclarent avoir pris tous les renseignements dont ils jugent utiles afin de contracter la présente convention.

Le bien est situé en zone forestiere au plan de secteur et natura 2000. L'ensemble est libre d'occupation.

Les bois épicéas croissants sur la parcelle ne font pas partie de la vente et seront exploités dans l'année.
L'acheteur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la Jouissance à partir du même jour par l'occupation réelle, le bien étant libre d'occupation ou au plus tard le jour où les épicéas sont exploités.

Fait à le

Acheteur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En cas d'accord éventuel :

Vendeur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »